



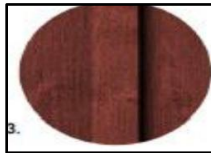
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mercredi 20 mai 2026, à 19 h 30, le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : 17, avenue de l'Église - Lou Smoked Meat

L'objet est de régulariser :

- un revêtement de finition extérieur de bois dont les planches ont une largeur de plus de 14 cm, alors que le *Règlement de zonage*, prescrit une largeur de planche de moins de 14 cm;



Revêtement de **bois** véritable Maibec (en façade)
Couleur Rouge Campagnard

Largeur de la planche 25 cm (10 pouces)

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

PERSONNES INTÉRESSÉES

Tous les renseignements, notamment les renseignements permettant de déterminer quels sont les personnes ou organismes intéressés pouvant transmettre des observations, peuvent être obtenus au Service du greffe, au 450-227-0000.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 23 avril 2026.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA